



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)

Sous-Bassin Hydrographique de la SENNE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

- Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques - Région de Charleroi-Thulin
- Intercommunale du Brabant Wallon
- Intercommunale de Propriété publique de la Région du Hainaut occidental
- Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement du territoire de la Région de Mons-Borinage-Centre

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRÊTE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA SENNE
Namur, le 22 DEC. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Benoît Lutten
Elio Di Rupo

Informations gérées par la S.P.G.E. :

REGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisés selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)

de moins de 2.000 EH (Ib) :

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II) :

Assainissement autonome communal (Ib) :

Assainissement transitoire (III) :

TRAITEMENT DES EAUX USEES

Station d'épuration

Station à statut particulier

AUTRES PROBLEMATIQUES

Déméagement - Exhaure

Bassin d'orage

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines

Eaux de surface

Zone de baignade

Donnée environnementale

SOURCE DGTALP

Plan de secteur

Fond de plan IGN

SOURCE IGN

Limite naturelle :

